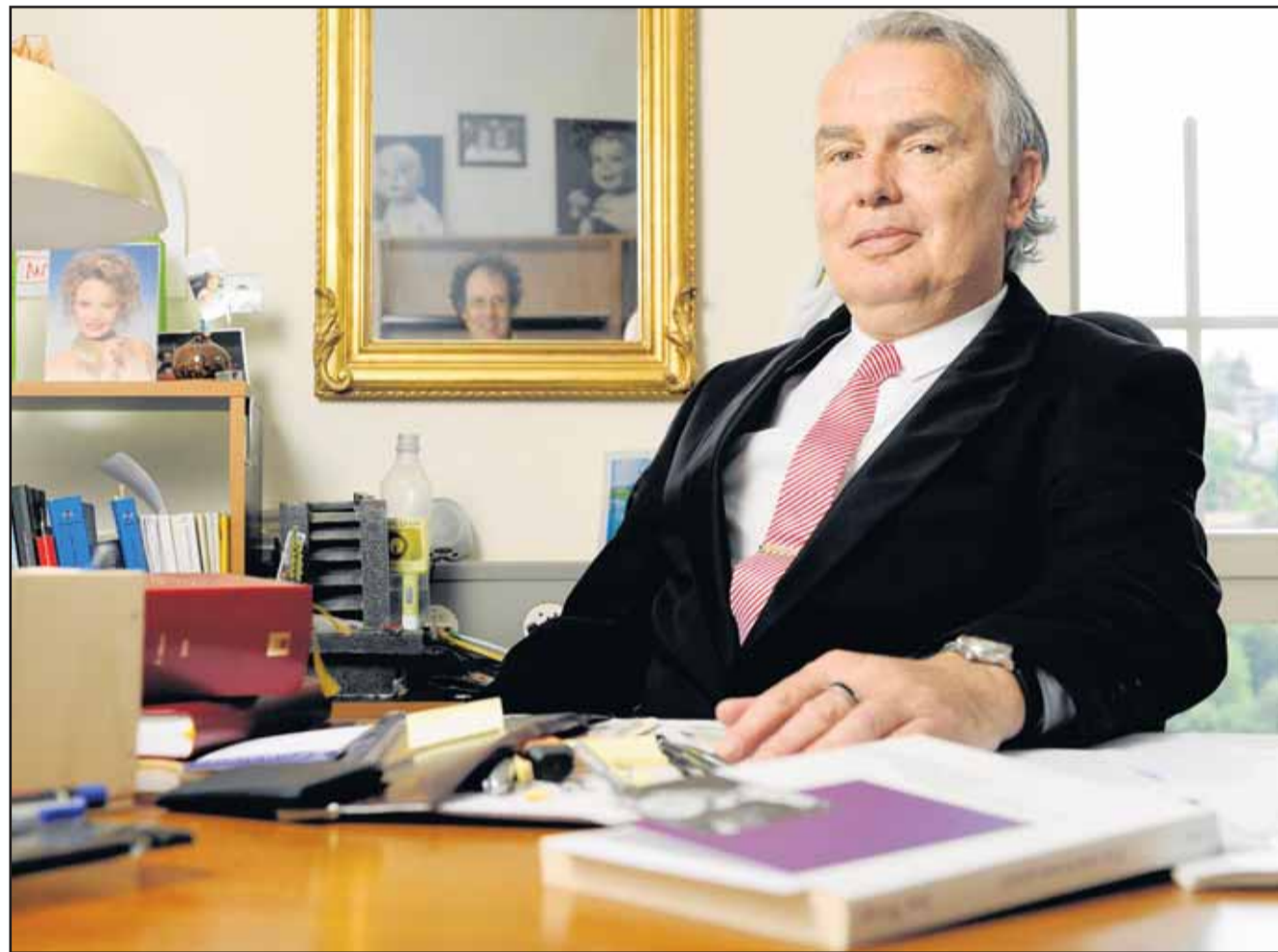


«J'ai toujours cherché à faire cohabiter la justice et la paix»

FRIBOURG • Vétéran des juges de paix du canton, Pierre-André Tissot est parti à la retraite à la fin juin. Regard sur une fonction exigeante.



Pierre-André Tissot: les gens en difficulté, il y en a de plus en plus. CHARLY RAPPO

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE RÛF

Premier juge de paix professionnel du canton, Pierre-André Tissot a pris sa retraite à la fin juin, après 17 ans de magistrature en ville de Fribourg, puis dans tout le district de la Sarine. Entretien, peu avant qu'il quitte son bureau, avec un juriste, pour qui faire cohabiter la justice et la paix constitue un idéal de plus en plus difficile à atteindre.

En dix-sept ans, comment la vie et la fonction du juge de paix ont-elles évolué?

C'est la fonction qui veut ça: le juge de paix a toujours été en relation avec des gens en difficulté. Ces gens, il y en a de plus en plus. Un domaine surtout a connu une progression sensible: celui des disputes autour des enfants quand un couple explose. La garde, bien sûr, mais aussi les relations personnelles, le respect du droit de visite, le versement des pensions alimentaires. Elles sont de plus en plus fréquentes, récurrentes, acharnées, parfois dramatiques.

»Pourquoi? Si je le savais... Deux couples sur trois divorcent, et les couples non mariés explosent tout aussi bien. Il y a donc plus de gens concernés. Et puis il y a une tendance croissante à avoir raison à tout prix, à ne pas lâcher une position, à admettre que l'on peut avoir tort, à essayer de comprendre un autre point de vue que le sien propre.

»Ces parents perdent complètement de vue le seul intérêt qui devrait compter: celui de l'enfant. C'est frustrant: nous passons une bonne partie de notre temps à tenter de débroussailler des situations inextricables, à chercher des solutions. Et quand on les a enfin trouvées et qu'on croit

que c'est bon, que la solution est là et que ça va marcher, quelqu'un recule, le soufflé retombe et tout recommence à zéro.

»En 17 ans, la charge de travail a évolué aussi. A mon arrivée, j'avais peut-être 500 dossiers ouverts pour la ville et ses 33 000 habitants. Maintenant, j'en ai environ 1500 pour le district, dans tous les domaines: tutelles, successions, paternité... Mais bon: avoir de la bouteille me permet d'être plus efficace, de liquider les affaires plus vite et plus facilement.

»Pour le district, qui compte 96 000 habitants, nous sommes trois à nous partager 2,2 équivalents pleins-temps. Ce n'est pas énorme, mais nous sommes secondés par des greffiers de première force et un excellent personnel.

Le juge de paix a énormément perdu son rôle d'arbitre qu'il avait jadis

Entre la loi et la justice, votre cœur balance?

Ni d'un côté ni de l'autre: je me donne de la peine pour résoudre les problèmes dans le cadre de la loi. Elle est bien faite et nous donne les moyens de travailler et de rendre la justice sans contradiction entre ces deux aspirations. On peut parfois arrondir un peu les angles, bien sûr: il n'est pas question de faire du juridisme étroit. Mais la loi nous donne la marge d'interprétation dont nous avons besoin.

»Mes deux principes reposent dans ma fonction: ce sont la justice et la paix. La jus-

stice de paix, c'est écouter, entendre, aider à transiger, soutenir les plus démunis. Cet aspect de mon métier est de plus en plus important.

L'intervention du juge de paix gagne-t-elle en importance?

Ça dépend. Le juge de paix a énormément perdu du rôle d'arbitre qu'il avait jadis, les tentatives de conciliation sont devenues souvent formelles. Parallèlement, ses compétences légales ont beaucoup augmenté avec l'évolution législative. Celle de la société, elle, a donné de l'importance aux sciences sociales dans le travail du juge. Je ne suis ni un psychiatre ni un assistant social ni un éducateur. Il est donc courant que je fasse appel à des spécialistes ou que je mandate des enquêteurs. Cela ne représente pas une perte de compétence: je ne suis pas tenu par les rapports et je garde ma latitude d'appréciation.

Quel a été votre plus grand crève-cœur de juge de paix?

Joker... Sérieusement, il n'y en a pas eu tant que ça. J'en ai eu un gros il n'y a pas très longtemps. Encore une affaire pénible de garde d'enfant, dans laquelle je me suis longuement investi durant de nombreuses heures avant que tout s'effondre.

Et votre plus grande satisfaction?

Il y en a plein: chaque fois que l'on peut arranger une situation, que l'on obtient un résultat, que l'on reçoit après coup une lettre, ou un témoignage qui montre que l'on a réussi, c'est un bonheur. Surtout quand ce message est touchant, sincère et émouvant. Ça, ça me va droit au cœur. I

CE QUE FAIT LE JUGE DE PAIX

Les juges Dans le canton de Fribourg, la justice de paix comprend 10 juges professionnels, dont la plupart travaillent à temps partiel. Cinq d'entre eux sont juristes, mais tous sont assistés de greffiers-juristes. Il y a trois juges pour le district de la Sarine, deux en Gruyère, un en Veveyse, comme en Glâne, en Broye, dans le Lac et en Singine.

Les tutelles Le juge de paix ne décide plus seul des mises sous tutelle, mais il préside l'autorité tutélaire, qui décide collégalement tutelles, curatelles et

conseils légaux des personnes nécessitant assistance. Il contrôle l'activité des tuteurs généraux.

La privation de liberté Le juge de paix décide en première instance du placement ou du maintien en milieu hospitalier d'une personne dont l'état le nécessite.

La protection des mineurs Le juge de paix est l'autorité chargée de la mise en place des mesures protectrices des mineurs, en particuliers en cas de défaillance des parents.

La liquidation des successions

Le juge de paix est l'instance responsable du bon déroulement des successions.

Les conciliations Le juge de paix intervient comme conciliateur dans certaines procédures civiles.

Les prononcés de ban Il prend enfin certaines mesures en matière de droits réels immobiliers, notamment les prononcés de ban des places de parc-privées. AR